

# VIVRE A VEUREY

MAGAZINE

N° 101  
NOVEMBRE 2023

L'ACTUALITE MUNICIPALE  
ET ASSOCIATIVE



[www.veurey-voroize.fr](http://www.veurey-voroize.fr)



commune  
Veurey-Voroize



l'appli :  
PanneauPocket

## SOMMAIRE

### URBANISME

P. 04

### INSTANCE PARTICIPATIVE

P. 05

### MEDIATHEQUE

P. 06

### PROCHAINEMENT

P. 07 ▶ 11

### CA S'EST PASSE

P. 12 ▶ 13

### BOTANIQUE

P. 14

### LE SAVIEZ-VOUS?

P. 15

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

TELLE Clovis le 17/09/23  
à Bourgoin Jallieu (38)

### DÉCÈS :

TESSAIRE Pierre le 10 Octobre 2023  
à Veurey-Voroize  
MESTRALLET Philippe le 11 Octobre  
2023 à Grenoble

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- **CNI (Carte Nationale d'Identité) / PASSEPORT**  
Contacter la mairie pour les modalités de demande et d'obtention.
- **PUBLICATION NAISSANCE**  
Lors d'une naissance, les parents remplissent un imprimé pour la déclaration à la presse auprès du service d'état civil du lieu de naissance de leur enfant. La mairie de Veurey-Voroize réceptionne ce document et en fonction de la volonté des parents nous faisons paraître ou pas l'annonce dans le bulletin municipal.
- **RECENSEMENT CITOYEN**  
Chaque jeune veurois(e) doit OBLIGATOIREMENT se faire recenser au cours du mois de ses 16 ans.  
Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille de ses parents.

## AGENDA

- **Vendredi 10 novembre, 19h00 Club-House Veurey**  
*A.G. du Tennis Club de Noyarey / Veurey*
- **Samedi 11 novembre, 11h00 Monument aux Morts**  
*Commémoration de l'armistice de 1918*
- **Lundi 13 novembre, 16h / 19h30 SDF Veurey**  
*Don du sang*
- **Vendredi 17 novembre, 19h00 salle des fêtes**  
*A.G du Comité d'Animation*
- **18 et 19 novembre, salle des fêtes**  
*"Expo des Artistes Veurois"*
- **Samedi 25 novembre, 19h30 salle des fêtes**  
*Repas dansant organisé par le Comité Animation*
- **Jeudi 30 novembre, 14h00 salle du Conseil**  
*"Goûter d'Antan" organisé par le CCAS.*  
*Réservé au 65 ans et plus*
- **Dimanche 3 décembre, 10h / 17h salle des fêtes**  
*Marché de Noël du Sou des écoles*
- **Vendredi 8 décembre, 18h30 / 22h salle Poly'sons à Noyarey**  
*Soirée Téléthon organisé par les Petits Malins*

### Pétition - Accès autoroute A48 Voreppe / Veurey - Change.org



Nous vous invitons à signer cette pétition pour alerter et demander aux autorités de régler le problème de circulation sur l'accès A48. En effet, de nombreux conducteurs venant de l'Est ne respectent pas la bretelle qui leur est réservée et contournent le rond-point, créant ainsi des bouchons voir des accrochages.

Nous tenons à préciser que la Mairie n'est pas à l'initiative de cette pétition, mais estimons que tous les veurois qui le désirent peuvent s'y associer. Nous espérons que vous prendrez le temps de lire et de signer cette pétition si vous pensez qu'il faudrait une adaptation de ce rond point pour diminuer les encombrements, vous pouvez participer à cette démarche citoyenne et collective"



## PERMANENCES CONSEILS

- **ARCHITECTE CONSEIL**  
1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00  
RDV auprès du secrétariat mairie
- **AVOCAT CONSEIL**  
1er mercredi du mois de 14h30 à 16h30  
RDV auprès du secrétariat mairie
- **MUTUALP**  
RDV auprès de Mr Falconnet  
au 06.16.24.92.28  
Mail : mutualp-communales@mutualp.fr

# Edito



Pascale RIGAULT  
Maire

## Circulation, mobilité et stationnement :

Comme vous l'avez sûrement constaté, depuis la rentrée de septembre, l'accès à l'autoroute est particulièrement difficile. L'an passé, j'avais co-signé un courrier avec le maire de Montaud à l'attention du Président du département, pour signaler cette difficulté due au nouveau rond-point, offrant la possibilité aux véhicules en provenance de Voreppe de rejoindre l'autoroute par ce nouvel accès. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse à ce courrier. Les bouchons se sont reportés de l'autre côté de l'Isère ( côté rive gauche ) pour les véhicules en provenance de la route de Valence, de Montaud, de Veurey et aussi de Noyarey. Je vais à nouveau interpellier le département en sollicitant nos communes voisines. Ces embouteillages amènent aussi des automobilistes à essayer de gagner quelques minutes en traversant notamment notre village pour ceux en provenance de la route de Valence, avec pour certains une conduite dangereuse (vitesse excessive, non-respect des stops) à l'heure de la rentrée des classes.

Par ailleurs, nous sollicitons également régulièrement la Métropole concernant le parking en bas du village pour

- Augmenter le nombre de places de stationnement
- Installer une borne de co-voiturage

Le jeudi soir, l'attrait au marché est de plus en plus important : beaucoup de Veurois s'y rendent à pied. C'est aussi le moment de l'arrivée des bus scolaires. Pour que chacun puisse circuler en toute sécurité, les automobilistes doivent prendre le temps de se garer correctement. Le marché est un lieu de rencontre, d'échanges entre Veurois et la convivialité, le civisme et le bien vivre ensemble doivent être respectés.

Toujours concernant le stationnement je me dois de rappeler aux parents qu'il est interdit de stationner devant les plots des écoles, et les zébras. Cette interdiction est d'autant plus d'actualités alors que nous venons de passer en Vigilance attentat renforcée au niveau national et nous devons donc tous être vigilants.

Prenez soin de vous

Pascale Rigault

## — VIVRE À VEUREY —

Directrice de la publication :

*Pascale Rigault*

Conception :

*Philippe Heraud*

Rédaction :

*Mairie, associations et GAM*

Images et illustrations :

*Mairie, la Metro, Pixel.*

Déposer articles et photos sur :

[articles@veurey.fr](mailto:articles@veurey.fr)

Date limite d'envoi des fichiers  
pour le n°102 de décembre :

**Lundi 20 novembre**

Imprimeur :

Press Vercors Imprimerie



38160  
St Sauveur



Imprimé sur papier  
100% recyclé



Rappel sur les obligations relatives au traitement des eaux pluviales.

Ce rappel des règles est devenu nécessaire car les pluies intenses liées d'évidence au changement climatique que nous constatons tous provoque des dégâts dont la cause est directement liée à la trop importante imperméabilisation des sols et le non-respect de la réglementation. Ce phénomène a été mis en évidence depuis la catastrophe de Vaison La Romaine et devient une contrainte dans les zones en coteaux.

Il est obligatoire de réaliser le raccordement des eaux de toitures mais également de l'ensemble des eaux de ruissellement sur la parcelle vers des dispositifs d'absorption comme des puits perdus ou des tranchées drainantes suffisamment dimensionnés sur la propriété et dans des sols ayant une capacité d'absorption vérifiée par une étude géologique

Trop fréquemment, cette étude n'est pas réalisée et les travaux nécessaires ne sont pas conformes à la réglementation.

Il est de la responsabilité de tout propriétaire de collecter toutes les eaux de ruissellement provenant de sa propriété ou circulant sur sa propriété et empêcher les débordements vers les fonds inférieurs ( terrains ou voiries ).

**Il est du devoir des propriétaires et des constructeurs de respecter les articles du code civil et de l'urbanisme et en particulier les articles qui suivent :**

*La gestion des eaux pluviales doit être prise en compte au niveau du projet architectural.*

*Ce projet précise les « modalités selon lesquelles les bâtiments ou ouvrages seront raccordés aux réseaux publics ou, à défaut d'équipements publics, les équipements privés prévus par le Code de l'urbanisme :*

- *Le mode d'évacuation (infiltration/stockage) et le dimensionnement des ouvrages,*
- *L'aptitude du sol et sous-sol à infiltrer les eaux de pluies rejetées par les eaux de toitures et, autres zones imperméabilisées liées à la construction.*

*En tout état de cause, le Maire doit s'opposer au projet si les travaux projetés sont de nature à porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique conformément à l'article R 111-2 du Code de l'urbanisme.*

**La construction doit être conformes aux obligations du Code civil**

*Le constructeur doit s'assurer que le projet respecte toutes les dispositions du Code civil, articles 640 et 641 du Code civil:*

- *servitudes naturelles d'écoulement,*
- *servitudes d'égout de toit.*

## **Servitude naturelle d'écoulement**

*Le propriétaire du terrain en contrebas peut être obligé de recevoir les eaux qui découlent naturellement du terrain situé en amont. Cela constitue une servitude naturelle d'écoulement.*

*Mais les travaux engagés ne peuvent pas aggraver la situation s'ils modifient l'orientation ou la vitesse des écoulements. Dans ce cas, le propriétaire qui subit cette aggravation est fondé à réclamer une indemnité, voire la restitution des lieux en l'état initial.*

**Article 640** ( version en vigueur depuis le 21 mars 1804, Création loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804 ).

. Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

- Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement.
- Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.

**Article 641** ( version en vigueur depuis le 01 janvier 2020 ).

- Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds.
- Si l'usage de ces eaux ou la direction qui leur est donnée aggrave la servitude naturelle d'écoulement établie par l'article 640, une indemnité est due au propriétaire du fonds inférieur.
- La même disposition est applicable aux eaux de sources nées sur un fonds.
- Lorsque, par des sondages ou des travaux souterrains, un propriétaire fait surgir des eaux sur son fonds, les propriétaires des fonds inférieurs doivent les recevoir, mais ils ont droit à une indemnité en cas de dommages résultant de leur écoulement.
- Les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenants aux habitations ne peuvent être assujettis à aucune aggravation de la servitude d'écoulement dans les cas prévus par les paragraphes précédents.
- Les contestations auxquelles peuvent donner lieu l'établissement et l'exercice des servitudes prévues dans ces paragraphes et le règlement, s'il y a lieu, des indemnités dues aux propriétaires des fonds inférieurs sont portées, en premier ressort, devant le juge du tribunal judiciaire du canton qui, en prononçant, doit concilier les intérêts de l'agriculture et de l'industrie avec le respect dû à la propriété.



## ORDURES MENAGERES : Bis Répétita !

Une nouvelle fois il nous semble utile de rappeler les bons gestes malheureusement trop souvent ignorés: Le tri, c'est dans la poubelle verte, **EN VRAC, SANS SAC.**  
Les petits cartons; pourquoi pas, mais pliés, sinon, c'est la déchetterie, tout comme les encombrants.  
La métro met progressivement en place "le refus de collecte" pour vos poubelles manifestement mal triées et qui ne seront donc pas vidées...Alors un petit effort...

Enfin, votre container présenté à la collecte doit ensuite être rentré dès que possible à l'intérieur de votre propriété et ne plus décorer le trottoir.

Plein d'autres infos sur le tri de vos déchets sur le site de la Métro

**Avec 460 kg de déchets par habitant en 2022** dans la Métropole, réduire ses déchets c'est non seulement prendre soin de la planète, mais c'est aussi réaliser des économies.

On s'y met sérieusement ? Merci d'avance

INSTANCE  
REGLEMEN  
TAIRE



### Appel à volontaires pour le renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Début 2024, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) renouvellera ses 3 collègues « habitants et habitantes », « représentants et représentantes associatifs » et « élus et élues ». La Métropole lance cet automne un appel à volontaires, et recherche des habitants bénévoles et des associations, intéressés par les enjeux du territoire et l'amélioration des services publics pour composer cette assemblée.

#### LA CCSPL, qu'est-ce que c'est ?

La CCSPL est un espace de dialogue et d'écoute entre les habitants, les élus et les associations, qui vise à l'amélioration des services publics locaux. Energie, équipements culturels, attractivité et tourisme, déchets, funéraire, eau, chauffage urbain : autant de grands enjeux sur lesquels la Métropole intervient par le biais de ses services publics délégués.

Interface entre les élus et les usagers, cette instance joue un véritable rôle d'éclairage pour une meilleure qualité des services publics en émettant des avis en amont des décisions du conseil métropolitain.

#### Appel à candidature pour un renouvellement en 2024

La Métropole recherche des citoyens pour améliorer ses services publics délégués : MC2, Alpexpo, Agence Grenoble-Alpes, eau, déchets, énergie, parkings, agroalimentaire, tourisme et attractivité.

Un engagement qui donne l'occasion de participer à la vie locale, visiter les équipements, contribuer aux politiques métropolitaines et surtout échanger avec des élus et des techniciens en prise avec les enjeux du territoire.

L'objectif est de constituer une assemblée paritaire incarnant une diversité de profils géographiques et générationnels représentatifs du territoire.

La Commission est composée de trois collègues, eux-mêmes composés d'élus métropolitains, de représentants d'associations et d'habitantes et habitants issus des 49 communes de la Métropole.

Pour candidater, rendez-vous sur le site  
[www.metropoleparticipative.fr](http://www.metropoleparticipative.fr), ouvert jusqu'au 2 décembre !



VIVRE A VEUREY 05

SAMEDI 18 NOVEMBRE  
9H30 - 12H30

50cts à 2€

# VENTE DE LIVRES

grande braderie des livres "désherbés"  
pour tous les publics, à la médiathèque

Venez avec un grand panier et un petit porte-monnaie !  
Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges !

04 76 85 54 20  
mediatheque@veurey.fr  
www.mediatheque-veurey-voiroize.fr/



Escape game "3615 Enigma"  
public concerné : à partir de 15  
ans aux heures d'ouverture au  
public

*Gratuit et sur réservation.*

*Logiciens, cruciverbistes,  
linguistes, ou chiffreurs  
en herbe : avec votre équipe,  
vous disposez de  
45 minutes pour triompher de  
cet escape game. L'occasion  
de traverser l'histoire des  
télécommunications, du  
télégraphe optique à la  
Machine Enigma.*

## CONFERENCE

### Le sommeil du tout-petit

Le comprendre pour le bien-être  
de tous !

**Mardi 21 nov. 20h**  
Salle Edmond Vigne  
23 rue des Alpes  
Fontaine

Organisée par les relais Petite Enfance de  
Fontaine, Sassenage, Seyssinet-Pariset et Seyssins

*Animée par Christine Cannard  
Docteur en psychologie  
au Laboratoire de Psychologie  
& NeuroCognition CNRS*

Gratuit sur inscription  
par tél. au 04 76 53 32 90  
ou par mail : rpe@sassenage.fr



PROCHA  
NEMENT !

**Samedi 18 Novembre à partir de 14h**  
**Dimanche 19 Novembre de 10h-17h30**

**Salle des fêtes**  
**VEUREY-VOROIZE**

# 26ème exposition

# Arts et

# Artisanat

**Vernissage Samedi à 18h**

**Entrée libre**

L'association Culture & Loisirs est heureuse de vous accueillir à cette 26ème édition. Plus de 25 artistes et créateurs sont présents cette année : sculpture, poterie, cuir, bois, décoration d'intérieur, peinture, broderie, création textile, bijoux...

Vous êtes tous invités au vernissage qui se tiendra le **samedi 18 novembre à 18h**. Après le petit discours traditionnel, nous partagerons ensemble un apéritif offert par les exposants et la Mairie, le tout dans une ambiance conviviale.

Un atelier broderie d'environ 2h est proposé sur place par l'association "A Petits Points Comptés".

Réservation par tél. : **06 03 40 70 47** ou par mail : [cultureloisirsveurey@gmail.com](mailto:cultureloisirsveurey@gmail.com)

Pochette demi-lune 20 X 15 cm brodée en points traditionnels

(point de tige, passé plat, point de nœud).

**Ateliers : Samedi 14h / 16h - Dimanche 10h / 14h**

Kit complet 15 € comprenant tissu, fils à broder, rubans et vlieseline et tuto

Des tickets de tombola à 1€ seront en vente durant le week-end.

**Tirage dimanche à 16h30.**

Les lots sont gracieusement offerts par les exposants.



# Alors ce soir on danse ?



**Le Comité d'Animation organise le samedi 25 novembre à la SDF à partir de 19h30 un repas "partagé" dansant, où vos talents culinaires seront sollicités.**

Dans une ambiance bien évidemment conviviale, cette soirée dansante sera composée de séquences variées de danse (années 80, rock, madison, tchatcha, danse en ligne, ...) et de pauses buffet.

L'apéritif, le buffet des entrées et des desserts ainsi que les boissons à table, sont préparés par le comité.

Pour le plat principal c'est à vous de faire parler votre créativité culinaire en amenant un plat chaud ou froid.

*Le nombre de place étant limité, merci de confirmer votre présence avec le bulletin de réservation ci-dessous et le déposer en mairie avec votre règlement (participation de 10€ /pers.) avant le 20 nov.*

Nom : .....

Prénom : .....

Nb pers. x 10€ : .....

 .....

 .....





## Stage Yoga du rire samedi 25 nov. matin à la salle des Fêtes



08H30 - 09H00 : accueil + boissons chaudes  
 09H00 - 10H00 : Postures de yoga  
 10H00 - 10H15 : Pause  
 10H15 - 11H15 : Yoga du rire  
 11H15 - 11H45 : Relaxation  
 11H45 - 12H00 : Partage

- Prévoyez une tenue souple et confortable. Une couverture pour la relaxation, éventuellement un petit coussin pour l'assise au sol.
- Vous pouvez apporter votre tapis pour la pratique si vous le souhaitez. Si vous n'en avez pas, un tapis pourra vous être prêté.
- Coût du stage : 20 Euros / personne. 30 Euros si vous venez à 2 personnes.
- Présence de 10 personnes minimum pour maintenir le stage.
- Age requis des participants : 16 ans et +

Le Yoga du rire est un concept novateur né d'un médecin indien exerçant à Mumbay (Inde), le docteur Madan Kataria. Convaincu par les dernières études scientifiques montrant les effets sur la santé physique et mentale, il lance, en Inde, le premier club de yoga du rire dans un parc le 13 Mars 1995 avec seulement une poignée de personnes.

Techniquement, le Yoga du rire est une combinaison judicieuse de rires sans raison favorisant les respirations profondes. Il permet d'accéder rapidement à un sentiment de bien-être et ne nécessite pas de compétences particulières. N'importe qui peut ainsi rire, sans recourir à l'humour ou à des blagues. Est privilégié un rire simple, dans un premier temps abordé comme un exercice corporel, en groupe et qui va se transformer rapidement en rire réel et contagieux.

Le concept se base sur un fait scientifique « le corps ne fait pas la différence entre un rire spontané et un rire simulé ». On obtiendrait les mêmes avantages physiologiques et psychologiques!

OBSERVATOIRE NATIONAL & INTERNATIONAL DU YOGA DU RIRE  
 L'ANNUAIRE DES DIPLÔMES

RECONNU ET INSCRIT



**BERTRAND PERRIER**  
 ANIMATEUR



Animateur formé par



Institut Français  
 Yoga du rire & Santé

Animateur de yoga du rire  
 pour la Vie



# L'ISÈRE SE PRÉPARE POUR LES JEUX DE PARIS 2024 !



PROCHAINEMENT !



Le Musée Dauphinois a accueilli le 4 octobre le lancement du "Relais Isère Terre de Jeux", organisé par le Département de l'Isère et le CDOS Isère. C'est un parcours symbolique qui va mobiliser les clubs sportifs isérois. Un témoin en bois de Chartreuse circule depuis dans plus de 90 communes iséroises (le 20 novembre à Veurey) jusqu'au début des Jeux olympiques (26 juillet 2024). Une belle façon de faire vivre l'esprit olympique sur le territoire !

Suivez le relais partout sur : [sportisere.fr](http://sportisere.fr)

A cette occasion, un spot vidéo a été créé

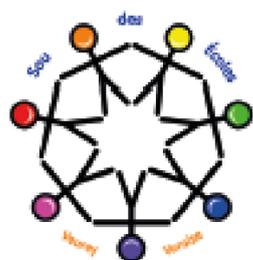
Retrouvez le sur :



## VEUREY-VOROIZE LABELLISÉE TERRE DE JEUX POUR LA PROMOTION DE LA PRATIQUE DU SPORT

- **Jeudi 23 novembre à partir de 10h au stade :**  
Venez encourager les écoliers qui seront challengés par Céline Diaz autour de plusieurs animations (programme non détaillé car quelques surprises à venir !)
- **Samedi 25 novembre de 10h à 14h au parc de la mairie :**  
Animations avec la participation de nombreuses associations. (Buvette et restauration rapide)

Le témoin en bois de Chartreuse arrive sur notre commune le 20 novembre en provenance de la commune de Jarrie et devra être transmis à la commune de Pont de Claix pour le 27 novembre. Nous avons déjà quelques bénévoles pour faire voyager ce témoin, (associations de la FNACA et des Petits Malins) Si vous êtes disponibles et souhaitez participer, une nouvelle réunion d'information aura lieu le jeudi 9 novembre à 18h en mairie. Nous souhaitons que ce témoin soit transmis de façon sportive (vélo, marche, course, équitation...)



# MARCHÉ DE NOËL

**DIMANCHE 3 DÉCEMBRE**

**10H - 17H**

**SALLE DES FÊTES VEUREY-VOROIZE**



**Tombola,**  
Avec de très beaux lots à gagner  
pour les chanceux !

**Vente de sapins**  
**Visite du Père Noël**

**Repas Chili Con Carne**  
(sur réservation)

**Séance de Contes,**  
avec les conteuses de  
**Racont' thé**  
à **11h**



**Nombreux exposants**

Il reste des stands libres, contactez-nous :  
soudesecoles.veureyvorozie@gmail.com



**Entrée libre**

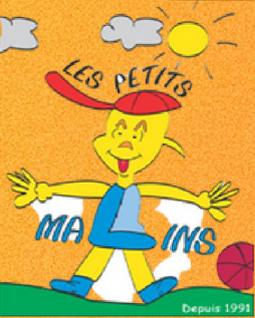
## BON RÉSERVATION REPAS CHILI CON CARNE

A déposer en mairie au plus tard le 23/11/2023 / Des bons sont disponibles en mairie

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

	Prix	Quantité	TOTAL
Repas Adulte	6€	X	
Repas Enfant (jusqu'à 10 ans)	6€	X	
<b>TOTAL</b>			

Règlement par chèque à l'ordre du Sou des écoles à joindre au bon de commande.



PROCHAINEMENT!

**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR



**8 ET 9  
DÉCEMBRE  
2023**

**SALLE POLY'SONS  
NOYAREY**

**08 DÉCEMBRE  
2023**

**18h30 - 22h00**

# SOIRÉE JEUX EN FAMILLE

**ENTRÉE LIBRE  
TOUS LES BÉNÉFICAIRES IRONT  
À L'ASSOCIATION  
AFM TÉLÉTHON**



**SNACK / BUVETTE / TOMBOLA**



ASSOCIATION LES PETITS MALINS - 1 rue des Clos - 38113 Veurey-Voroize  
Tél : 04 76 53 83 62 / [contact@lespetitsmalins.fr](mailto:contact@lespetitsmalins.fr) / [www.lespetitsmalins.fr](http://www.lespetitsmalins.fr)  
Récépissé de déclaration SDJES n°038 0294-CL000123  
N° SIRET : 381 697 432 000 23 code APE/NAF 9499 Z



samedi 14 octobre

Ca y est le grand jour du retour est arrivé. Galina a définitivement rejoint sa famille en Ukraine. Après un bref séjour cet été dans son pays, elle est revenue chez nous pour terminer ses cours de français et passer avec brio son examen final. Nous sommes extrêmement fiers de sa réussite et lui souhaitons courage pour la suite et tout le succès du monde dans ses projets futurs! Pour l'occasion la mairie a organisée avec l'aide de Mr et Mme Billaud un petit moment convivial à l'ancien cabinet médical qui lui a servi de "refuge" pendant 18 mois, entourée de quelques personnes ayant participé à son accompagnement et soutien aussi bien moral que matériel le temps de son exil forcé.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À LA MAISON DES P'TITS BOUTS

L'assemblée générale de notre association s'est tenue le Mardi 17 Octobre dans nos locaux.

Ce fut l'occasion de revenir sur les faits marquants de l'année passée : 2 départs en retraite, la fête des 30 ans, et les différentes actions sur Veurey ainsi que les projets abordés au cours de l'année (Projet pédagogique, l'éveil culturel, les albums photos et Frimousse, journal des familles).

C'est le moment pour le Bureau de l'association et l'équipe éducative de se réunir avec les parents de la structure ( 35 participants)

Une belle retrouvaille en présentiel après la période du Covid, nous obligeant à faire notre AG en distanciel.

Depuis la rentrée l'équipe s'est renforcée avec de nouvelles personnes, cette soirée a permis à chacun de faire connaissance.

Au départ des grands pour l'école, La Maison Des P'tits Bouts renouvelle son bureau et elle est ravie d'accueillir pas moins de 10 nouveaux parents prêts à s'engager dans l'association.

Ceci présage une belle dynamique de vie pour ce Bureau et l'accueil des enfants.



Vendredi 13 octobre

# CROSS DES ÉCOLES

Le Sou des écoles a repris du service à l'occasion du courseton.

C'est sous un magnifique soleil que les enfants de Veurey et Noyarey ont couru par niveau au stade du village coachés par l'infatigable Céline.

Après l'effort, le réconfort... le Sou des écoles leur a offert une collation en grande partie locale: brioches, pommes et bananes pour tous!



Pour rappel, l'association a pour vocation le financement de projets pédagogiques pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire. Nous vous attendons nombreux lors de nos prochaines manifestations organisées tout au long de l'année scolaire!





## Patrimoine Naturel de Veurey- Voroize :

### L'Aster Lancéolé

*Symphyotricum lanceolatum*

Vendangeuse lancéolée

Coucou, me voilà ! Nouvelle "étoile" comme le souligne mon

nom. Une étoile vivace de l'automne.

J'arrive dans la comm une depuis peu , et vous avez dû me remarquer sur les berges du Ruisset, ou les zones humides de la Z.A. J'ai émigré d'Amérique du nord il y a quelques années, et me suis installée ici sans opposition. Je n'étais pas arrivée encore en 1993, lors de l'inventaire de l'association Ascalaphe, et pas encore remarquée dans l'inventaire de la flore de l'Isère établi en 2.000 ...



Issue de la famille très nombreuse des Astéracées ( presque 33.000 espèces), qui contient environ 2.000 genres, je pourrai ainsi participer à la « cousinade » du clan des Asters, dont 250 espèces sont installées en France métropolitaine (comme les Anthémis, les Achilées, les Arnica...). Enfin, si l'on m'invite, car certains me disent « invasive » c'est vrai que j'aime à m'étaler au point qu'en Belgique je suis interdite de plantation depuis 2013, et qu'en Alsace, depuis 2019, je suis classée comme indésirable.

Pourtant chez les anciens, on dit que je serais née des larmes d'Astrée, déesse de la Justice, au vu des victimes du déluge déclenché par Zeus, qui voulait faire cesser les guerres des humains (quelle efficacité, celui là!) ; et chez les Amérindiens, j'étais utilisée contre les fièvres. Vu que beaucoup de mes cousines permettent de produire des huiles, des tisanes, ou des graines, c'est dommage qu'aucune étude n'ait été faite à mon propos.

Patience, et confiance. Ce n'est pas pour rien que les asters sont le symbole de "l'amour confiant" !



Photos CB- 09/2000 – Berges du Ruisset.  
Au Pied de ma Tour  
38113patrimoine@gmail.fr

**#Eau potable****321€ d'économies par an en buvant l'eau du robinet**

C'est en moyenne la somme que vous pouvez économiser si vous buvez de l'eau du robinet au lieu de l'eau en bouteille !

**#Mobilité****1h par jour : c'est le temps moyen que passe un habitant métropolitain à se déplacer**

Une durée semblable à la moyenne nationale qui n'a pas évolué depuis le 19ème siècle ! L'accélération des modes de déplacements nous a simplement incités à faire plus de kilomètres.

**#Solidarité****Vous pouvez signaler une discrimination en ligne**

Si vous avez été victime d'une discrimination, quelle qu'elle soit, vous pouvez la signaler en ligne, de façon anonyme. Vous pouvez signaler cette discrimination via le formulaire en ligne de la Métropole.

**TRI & DÉCHETS**

- **Numéro vert**

Collecte, conseils de tri, achat de bac...  
Appel et service gratuits du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.  
Tél. 0 800 500 027  
[www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets)

**EAU**

- **L'eau potable**

[www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable)  
Tél. de 8h à 12h et 13h à 16h30  
au 04 76 86 20 70

- **Les eaux usées**

[www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees)  
Tél. 04 76 59 58 17

**VOIRIE**

- **Problème sur l'espace public**

Nids de poule, mobiliers cassés, feux tricolores défectueux... contactez-nous :  
Tél. 0 800 500 027  
[www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie)

**ENERGIE**

- **Réduire sa facture**

Suivre vos conso d'énergie au quotidien, connaître les astuces pour les réduire.  
[www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie)

**MOBILITÉ**

- **Agences M**

Conseils, vente de tickets bus et tram, horaires, abonnements...  
51 av. Alsace-Lorraine, Grand'Place,  
15 bld. Joseph-Vallier (Grenoble)

- **Relais TAG du Campus**

Horaires, trafic, abonnements et recharge  
442 av. de la Bibliothèque, St.M-d'Hères  
[www.mobilites-m.fr](http://www.mobilites-m.fr)

- **Agences M Vélo +**

Location de vélos courte ou longue durée  
2 agences : parvis gare (Grenoble), campus (Saint Martin-d'Hères),  
et autres agences mobiles dans communes.  
[www.veloplus-m.fr](http://www.veloplus-m.fr)  
[accueil@metrovelo.fr](mailto:accueil@metrovelo.fr)  
09 74 77 73 80

- **Citiz**

Location de voitures en libre-service  
téléchargez l'appli Citiz.  
[www.alpes-loire.citiz.coop](http://www.alpes-loire.citiz.coop)  
[alpes-loire@citiz.fr](mailto:alpes-loire@citiz.fr)  
04 76 24 57 25





**Espace santé**  
2 allée de la Poste

### Médecins généralistes

Consultations sur RDV tous les jours  
et samedi matin si urgences.

RDV au 04 76 53 95 29

Dr LANCON Marie :

consultations tous les jours sauf le jeudi

Dr PARMENTIER Christophe :

consultations tous les jours sauf le mardi

Dr PAUTHIER Laurent :

consultations tous les jours sauf le mercredi

### Cabinet d'infirmières diplômées d'état

ZUANON Bénédicte : 06 01 45 69 54

LAVERRIERE Laurence : 06 14 01 45 80

DACMINE Nadia : 06 70 46 60 18

### Pédicure - Podologue

BARON Harmony

Ouvert tous les jours et sur RDV.

Visite à domicile possible.

RDV au : 04 76 43 88 09 ou 06 07 67 86 57

### Psychologue clinicienne

DELEPELAIRE Marianne

Consultations sur rendez-vous au

07 83 38 10 01

### Diététicienne Nutritionniste

Diplômée d'Etat

GENON CATALOT Julie

Consultations sur rendez-vous au

07 88 27 24 67



MÉDIATHÈQUE  
DE VEUREY

### Horaires médiathèque:

- lundi / mardi : 16h30-18h
- mercredi : 13h-18h30  
(heure du conte : 17h à 17h45)
- samedi : 10h30-12h



L'information de la commune  
en direct sur votre smartphone  
Simple et gratuite, télécharger  
l'application sur l'App Store,  
Google Play ou l'AppGallery



**Mairie**  
2 rue de la Gilbertière



- Lundi : 15h00 - 17h00
  - Mardi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
  - Mercredi : 13h30 - 17h00
  - Jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
  - Vendredi : 13h30 - 17h00
  - Samedi : 8h00 - 12h00
- [Nous joindre](#)
- Tél : 04.76.85.16.80
  - Mail : [mairie@veurey.fr](mailto:mairie@veurey.fr)
  - Web : [www.veurey-voiroize.fr](http://www.veurey-voiroize.fr)
  - Facebook : [commune de veurey-voiroize](#)
  - CCAS : [ccasveureyvoiroize@orange.fr](mailto:ccasveureyvoiroize@orange.fr)



### Urgences

- Samu : 15 ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes
- Police - Gendarmerie : 17
- Gendarmerie de Sassenage : 04.76.27.42.17
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112  
(SAMU + Police + Pompier)
- Numéro d'aide aux victimes : 116 006
- SAMU Social : 115
- Centre anti-poison : 04.72.11.69.11
- Enfants disparus : 116 000
- Enfance maltraitée : 119
- SOS Femme Violence Conjugale : 3919
- Alerte attentat - enlèvement : 197



### Pharmacie de secteur

Pharmacie Polossat, 87 rue du Maupas à Noyarey.

Tél : 04.76.53.91.15

Pharmacies de garde affichage sur la vitrine de l'officine ou au 3915.



- Lundi : 10h00 - 13h00 / 16h00 - 19h30
- Mardi au vendredi 7h30 - 13h00 / 16h00-19h30
- Samedi : 7h30 - 13h00 / fermé après-midi
- Dimanche : fermé



Le Relais de Poste Commerçant (RPC) fonctionne tous les jours de la semaine, aux horaires d'ouverture du magasin jusqu'à 10h45 le matin et de 16h00 à 19h30 A.M